

LES ENFANTS D'ABORD

Positionnement de la petite enfance pour l'avenir!

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Juin 2012



LES ENFANTS D'ABORD

Positionnement de la petite enfance pour l'avenir!

Ministère de l'Éducation
et du Développement de la petite enfance

Juin 2012

Message du premier ministre David Alward

Le Nouveau-Brunswick s'engage sur une voie captivante et historique en préparant le terrain pour l'avenir. Notre gouvernement entreprend une stratégie audacieuse et visionnaire en redéfinissant, en restructurant et en repositionnant le milieu d'apprentissage de la petite enfance.

Sous le titre LES ENFANTS D'ABORD, notre Plan d'action correspond à l'engagement que nous avons pris dans notre discours électoral de 2010. Fidèles à cet engagement, en octobre 2010, nous avons établi les fondements du changement promis en créant le nouveau ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. La table était ainsi mise pour offrir un programme d'apprentissage à l'enfant, dès sa naissance.

La Convention internationale des droits de l'enfant (1989) précisait « qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité ». Ces mots ne sont pas que des mots. Ils sont source d'inspiration pour nous toutes et tous qui sommes appelés à œuvrer de près ou de loin au processus d'apprentissage des jeunes enfants.

Voilà l'esprit qui nous anime en présentant ce nouveau Plan d'action.

Cette initiative souligne l'urgence de soutenir les familles par des services de garderie à l'enfance accessibles et inclusifs, dans un milieu d'apprentissage de qualité. Les investissements dans la petite enfance sont irréfutables si nous voulons bâtir une province forte, stimulante et productive.

Le succès de ce plan repose sur l'intégration des services par la collaboration de tous les ministères gouvernementaux et des agences de services communautaires œuvrant de près ou de loin au développement et à l'éducation de la petite enfance. Ce repositionnement ne peut être réussi que par un leadership fort. Il appartient au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de coordonner tous les services offerts aux jeunes enfants de notre province.

Le Plan d'action présenté dans ce document reflète les priorités que le gouvernement se doit de respecter pour les jeunes enfants. Il est le point de départ d'un renouvellement continu des services conçus pour la petite enfance. Il assure et protège les éléments fondamentaux du caractère linguistique et culturel qui fait de notre province un endroit unique – un endroit spécial où il est agréable de vivre.

Cette orientation stratégique, en plus d'indiquer clairement notre soutien à la petite enfance, exprime le rôle vital que la petite enfance occupe dans notre plan de reconstruction du Nouveau-Brunswick. Nos enfants et nos familles y sont essentiels. Les enfants d'abord!



Le premier ministre du Nouveau-Brunswick,
L'hon. David Alward

Message du ministre Jody Carr

Au cours de la dernière année, j'ai eu le privilège de rencontrer et de consulter plusieurs personnes et groupes profondément sensibles au développement et à l'éducation de nos enfants. Ils ont fourni des idées, des connaissances et des expertises pour une nouvelle approche dans le domaine de l'apprentissage au Nouveau-Brunswick. Le Plan d'action présenté dans ce document est donc le résultat d'une démarche collective.

Tout au long de la dernière décennie, les experts en la matière ont préconisé une approche concertée pour assurer les services de garderie à l'enfant, de sa naissance à ses premières années scolaires. Leurs recherches révèlent clairement le lien qui existe entre les expériences de vie du jeune enfant et sa réussite scolaire, de même que dans sa vie durant. Il en va de même pour l'incidence que peut avoir le milieu familial et communautaire sur la santé de nos enfants et la vitalité de notre province.

Le fondement de notre Plan d'action repose sur l'intégration des services de développement et d'éducation destinés à la petite enfance, de la naissance à 8 ans. La qualité des soins et des services, tout comme leur accessibilité, constitue la pierre angulaire de ce Plan d'action. Nous concentrerons nos efforts pour assurer des services et une éducation inclusifs — pour que tous les enfants puissent se développer à leurs pleines capacités.

Nous commençons dès maintenant pour faire de ce plan une réalité au terme des trois prochaines années (voir en annexe : Le plan de trois ans). L'engagement et la qualité des personnes qui œuvrent en éducation au Nouveau-Brunswick augurent très bien. Nous apprécions leur esprit de collaboration et, ensemble, nous établirons un système qui fera la fierté de notre province.

Je tiens à remercier très sincèrement les intervenants et les intervenantes qui nous ont secondés dans l'élaboration de ce nouveau Plan d'action, notamment le Comité ministériel sur l'apprentissage et la garde d'enfants coprésidé par Marjolaine St-Pierre et Dixie Mitchell ainsi que le Groupe d'action de la Commission sur l'école francophone présidé par Anne-Marie Gammon.

Ensemble, positionnons la petite enfance pour l'avenir, les enfants d'abord!



Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance,
L'hon. Jody Carr

Un meilleur début pour nos enfants

« Notre vision est d'avoir un réseau de services de garde à la petite enfance qui répond aux besoins des familles du Nouveau-Brunswick, d'où qu'elles viennent. C'est un élément essentiel de nos politiques économiques et sociales. »

- David Alward, premier ministre

En intégrant les services de développement de la petite enfance et le système d'éducation, le Nouveau-Brunswick franchit une étape cruciale vers un avenir prometteur pour nos enfants, leur famille et nos communautés.

Il existe au Nouveau-Brunswick de très bons services de soutien à l'enfance et aux familles, mais les réseaux de développement de la petite enfance et ceux de l'éducation opèrent indépendamment l'un de l'autre. Un défaut de coordination entraîne un dédoublement des services, et il existe encore des familles qui n'ont pas accès à ces services. Nous savons que nous pouvons faire mieux.

En octobre 2010, le gouvernement a franchi un premier pas vers une approche d'intégration des services en créant le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cette décision permet au gouvernement d'étendre la portée du concept de la petite enfance de façon à reconnaître que l'enfant dans ses premières années scolaires est encore au stade de son développement. Dans cette approche, les services à la petite enfance incluent les enfants de la naissance à 8 ans, ce qui selon nous facilitera une transition uniforme et continue des services d'une partie de notre système à l'autre.

En intégrant les divers services à la petite enfance et du système d'éducation, nous modifions notre façon de faire à l'endroit des enfants. L'intégration facilitera la planification; les services seront mieux évalués et les partenaires seront responsables envers le public de leur façon de répondre aux besoins locaux. Il est prouvé que ce genre de services de soutien continu donnera aux enfants de meilleures chances d'atteindre leur plein potentiel de développement et, ultimement, de devenir des citoyens à part entière de la société.

Fidèle à son engagement électoral, le gouvernement ajoute une série de mesures à son approche d'intégration des services. Ces mesures renforceront les services d'apprentissage et de garderie pour toutes les familles du Nouveau-Brunswick. Elles rendront les services destinés à la petite enfance accessibles en assurant en même temps leur qualité. Ce faisant, le Nouveau-Brunswick aura, pour la première fois, une approche commune et coordonnée pour le développement de la petite enfance. Nous aurons le cadre organisationnel et administratif pour assurer le niveau des programmes et des services dont les enfants et les familles ont le droit de bénéficier.

En route vers la réussite

En 2010, l'UNESCO publiait un rapport d'experts intitulé *Caring and Learning Together: A cross-national study of integration of early childhood care and education, within education*, disant que les soins et l'éducation de la petite enfance sont indissociables. Les auteurs y indiquent la piste du succès de l'intégration des deux systèmes : services de garderie et éducation.

- Le plus important est qu'il ne suffit pas de transférer simplement la responsabilité administrative au secteur de l'éducation. Le système doit redéfinir le concept de l'éducation et refléter l'idée que ce concept n'est pas que propre à la salle de classe.
- Pour que l'intégration réussisse, le système doit être restructuré pour assurer la continuité sans ruptures entre les services préscolaires et scolaires et entre les services paragouvernementaux et les services gouvernementaux. En d'autres termes, le système doit répondre aux besoins de nos enfants, et pas l'inverse.

Pour la réussite de l'intégration, tous les partenaires qui œuvrent auprès des enfants âgés de 0 à 8 ans doivent collaborer et établir un cadre de références commun pour interagir non seulement avec les enfants et leur famille, mais également entre eux-mêmes. Tous les associés doivent avoir une vision partagée, acceptée d'un accord commun et qui reflète des résultats communs conformément à une planification annuelle ciblant les besoins locaux. Cela est particulièrement important, alors que tous les intervenants doivent utiliser les ressources d'une façon efficace et éviter le dédoublement pour favoriser la qualité, la disponibilité et la livraison des services d'une manière cohérente.

L'intégration de la petite enfance et des secteurs de l'éducation offre l'occasion de créer un processus d'apprentissage qui débute à la naissance et qui peut avoir un impact positif et à long terme. C'est une occasion pour repenser et reformuler la livraison des services propres aux processus d'apprentissage.

Par la même occasion, nous devons :

- rester sensibles à la perception que le fait de relier la petite enfance et le secteur de l'éducation aurait pour résultat une soi-disant « scolarisation » des enfants — ou l'idée qu'il y aurait trop d'enseignement formel au détriment de l'apprentissage par le jeu;
- assurer les relations avec les autres services, particulièrement ceux qui touchent la santé et le bien-être des jeunes enfants; et
- adopter une approche holistique du développement de nos enfants, en accordant une attention particulière à leur identité linguistique et culturelle.

Le plan d'action

Créer des réseaux dans une vision commune

L'approche du gouvernement pour positionner la petite enfance vers l'avenir se situe sur deux fronts. Premièrement, elle aura pour résultat d'établir deux équipes de leadership pour la petite enfance, soit une pour chaque secteur linguistique. Deuxièmement, elle permettra de créer des réseaux de la petite enfance qui soutiendront et répondront aux besoins locaux.

La structure administrative de la petite enfance aux niveaux provincial et local aura la responsabilité première d'assurer un leadership averti pour la promotion et la protection de l'identité culturelle et linguistique. Cela signifie en outre que les deux communautés de langue officielle planifieront et livreront des services appropriés à leurs besoins.

De nouvelles régions de services à la petite enfance seront créées à l'intérieur des frontières des sept nouveaux districts scolaires. Cela facilitera les relations entre les régions de la petite enfance et les districts scolaires locaux et la mise en place d'un continuum de l'apprentissage dès la naissance.

Chaque région aura une direction locale des services à la petite enfance qui siègera également au comité de gestion de son district scolaire. La personne au poste de direction assurera une approche intégrée des services et une transition harmonieuse pour les jeunes enfants vers le système scolaire à leur entrée en maternelle.

En plus de son rôle de supervision, la direction des services à la petite enfance aura la responsabilité de créer et de soutenir des réseaux locaux de services à la petite enfance; de gérer les contrats d'intervention précoce et ceux conclus avec les autres agences; et de faire un rapprochement entre le développement de la petite enfance et la prestation des services intégrés.

Dans ce contexte, elle assurera le leadership auprès des organismes gouvernementaux et communautaires et du système scolaire dans la livraison des services pour les enfants de la naissance à huit ans, cela, dans le contexte d'intégration et de collaboration.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance mettra en place deux réseaux provinciaux de services à l'enfance, un anglophone et un francophone. Ces deux réseaux regrouperont tous les partenaires provinciaux qui travaillent avec les enfants de la naissance à huit ans, et de leur famille. Dans un premier temps, les réseaux auront le mandat d'élaborer les cadres stratégiques pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, lesquels traceront la voie à suivre aux niveaux local et provincial. Ces réseaux provinciaux seront également chargés de guider chacun de leurs organismes dans la mise en place de ces cadres stratégiques. Ils devront annuellement et publiquement faire état de leur progression.

Les partenaires dans les régions sont les mieux placés pour comprendre les enjeux locaux dans la prestation des services aux familles et aux jeunes enfants. Pour être efficaces, tous les partenaires, à tous les niveaux, devront travailler ensemble pour établir des liens entre les services et pour collaborer dans la prestation des services.

Chacun des territoires des districts scolaires aura ses propres réseaux de la petite enfance au niveau local. Ces réseaux seront chargés d'identifier les besoins de leur région et d'élaborer des plans de travail en commun pour relever les défis. Le leadership à ce niveau local engagera tous les partenaires, veillera à ce que les acteurs travaillent ensemble et mettent en commun la planification annuelle.

En plus d'avoir à établir un plan de travail annuel et d'être redevables au public, les réseaux locaux devront unir leurs forces pour cibler les interventions, selon les besoins identifiés par leur réseau tout en s'efforçant de fournir le meilleur soutien possible aux enfants et à leur famille. À cette fin, le rôle de chaque personne et les responsabilités doivent être clarifiées de façon à éviter les doublons et de maximiser les ressources limitées afin de mieux servir le public.

Services pour les enfants vulnérables

Les liens étroits entre l'apprentissage en petite enfance et en milieu scolaire sont incontestables. Nous savons que les trois premières années de vie sont déterminantes dans le développement global de l'enfant et les experts nous interpellent à agir et à agir plus tôt. Bien qu'au Nouveau-Brunswick on ait entendu ce cri d'alarme, il n'en demeure pas moins que, malgré les efforts de tous, un nombre important d'enfants arrivent encore à l'école avec des retards de développement. Présentement, au Nouveau-Brunswick, les agences d'intervention précoce interviennent auprès de plus de 1 800 enfants âgés de 0 à 5 ans et de leur famille. Ces enfants présentent des facteurs de risques multiples dans le processus de leur apprentissage.

Notre plan repose sur l'intégration des services destinés aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 8 ans. Le mandat des agences d'intervention précoce sera étendu afin d'offrir des services aux enfants de 0 à 8 ans plutôt que de 0 à 5 ans; de plus, elles assureront des services de soutien aux enfants et aux familles qui en ont besoin, en collaboration avec les écoles. Pour assurer une transition harmonieuse à l'école pour les enfants, les agences d'intervention précoce fourniront des services de transition en collaboration avec les écoles et les organismes communautaires. Ces agences seront étroitement liées à la prestation des services intégrés, faisant de ceux-ci les éléments clés des services à la petite enfance.

De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec le ministère de la Santé pour le transfert du programme *Parle-Moi*. L'intégration de ce programme préscolaire de prévention en développement du langage nous aidera à nous attaquer très tôt aux difficultés de langage et à favoriser chez ces jeunes enfants une transition en douceur vers les services offerts en milieu scolaire, selon le besoin.

Notre engagement envers les quatre piliers : des services de qualité, abordables, accessibles, inclusifs

Qualité

La recherche démontre que le développement optimal d'un enfant en services de garderie est avantageux quand le personnel est bien formé et que le roulement du personnel est au minimum. Sous cet angle, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élaborera et mettra en œuvre deux cours d'introduction à l'éducation de la petite enfance (un en français et un en anglais) pour le personnel travaillant auprès des enfants de la naissance à cinq ans. De plus, le ministère, en collaboration avec Soins et Éducation à la petite enfance (SEPENB), développera un modèle de certification pour le secteur de l'éducation de la petite enfance. Ce modèle permettra de renforcer la capacité du secteur à assurer une programmation de qualité au bénéfice des jeunes enfants.

En 2001, le gouvernement a lancé son programme de soutien financier pour majorer les salaires du personnel en services de garderie. À cette époque, le salaire horaire moyen pour ce personnel était de 7,04 \$. En avril 2011, le salaire horaire moyen pour celles et ceux qui ont une formation reconnue a augmenté à 14,67 \$.

Nous rétablirons la majoration des salaires de 2,75 \$ l'heure pour le personnel en services de garderie non formé. Cet appui salarial a été éliminé pour les nouvelles installations qui ont ouvert leurs portes après le 30 mars 2010. Nous croyons que cette mesure à elle seule appuiera grandement les responsables des services de garderie à recruter et à retenir leur personnel.

Le gouvernement s'est engagé à accroître ses subventions pour améliorer les salaires du personnel ayant une formation reconnue. En avril 2013, et de nouveau en avril 2014, le gouvernement augmentera sa contribution aux salaires du personnel en services de garderie qui ont une formation reconnue. En avril 2013, de même qu'en avril 2014, la subvention augmentera de vingt-cinq sous par heure, ce qui portera le taux horaire subventionné à 5 \$ l'heure. Il est souhaité que ces nouveaux investissements encouragent le personnel à obtenir une formation reconnue.

De plus, le gouvernement rétablit les subventions des salaires de 2,75 \$ l'heure pour le personnel non formé. Ce soutien financier pour les salaires avait été éliminé pour les nouvelles installations qui ont ouvert leurs portes après le 31 mars 2010. Nous croyons que cette mesure en soi saura soutenir les efforts de recrutement et de rétention de personnel.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les systèmes des collèges communautaires, Soins et Éducation petite enfance Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Abordables

Le gouvernement s'est engagé à rendre les services plus abordables pour les parents qui se trouvent sur le marché du travail. Par conséquent, les familles dont le revenu annuel est inférieur à 30 000 \$ auront droit au plein montant de la subvention.

De plus, le plafond des subventions aux familles éligibles passera du revenu annuel de 40 000 \$ à 55 000 \$, progressivement sur une période de trois ans.

Afin de réduire l'écart entre la subvention aux parents et les frais demandés pour les services de garderie agréés, le gouvernement projette d'augmenter la subvention de 4 \$ par jour pour les nourrissons et de 1,75 \$ par jour pour les enfants d'âge préscolaire. Pour la famille moyenne avec un nourrisson, ce soutien additionnel équivaut à 92 \$ par mois, soit environ 1 100 \$ par année. Quant à la famille moyenne avec un enfant d'âge préscolaire, le soutien additionnel s'élève à 40 \$ par mois, soit environ 483 \$ par année.

Accessibles

Comme promis, le gouvernement continuera de promouvoir la création de 10 000 nouvelles places durant les trois prochaines années.

Conjointement avec les ministères du Développement économique et de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance mettra au point une stratégie pour les employeurs afin d'augmenter le nombre de places en garderie dans les milieux de travail.

De plus, nous élaborerons une campagne de sensibilisation pour la promotion de la création de nouvelles places en services de garderie, surtout en milieu rural, en dehors des heures normales, pour les nourrissons en plus d'un document d'accompagnement des parents dans la sélection des services de garderie de qualité.

Inclusifs

L'inclusion doit commencer à un tout jeune âge. Tous les enfants, qu'ils aient un handicap ou qu'ils aient des besoins additionnels ou qu'ils soient enfants d'immigrants, doivent avoir la possibilité de participer pleinement aux services de la petite enfance, surtout aux services de garderie. Le ministère élaborera des stratégies pour soutenir les enfants ayant des besoins particuliers et additionnels, en augmentant le financement des aides dans les services de garderie. Or, la participation de tous les enfants ne devrait pas dépendre d'un personnel accru. Elle doit être dépendante de la formation du personnel en services de garderie afin qu'ils sachent comment appuyer et intégrer tous les enfants. Pour ce faire, nous nous assurerons que toutes les installations de services de garderie sont formées et appuyées afin de fournir une garde inclusive. De plus, nous allons continuer à investir dans les services destinés aux enfants d'âge préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme, car nous reconnaissons que les interventions précoces peuvent avoir un effet marqué et profond sur la vie des enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Un investissement dans l'avenir de nos enfants

Ce Plan d'action, ainsi que les nombreuses personnes qui y ont contribué, s'appuie sur notre engagement collectif envers le bien-être et la réussite des enfants et des familles du Nouveau-Brunswick. C'est là le fondement qui nous permettra de mettre en place des services intégrés et un processus d'apprentissage qui assureront la vitalité de notre province.

Pendant que nous mettrons ce plan en œuvre au cours des trois prochaines années, il est impératif que nous maintenions l'esprit de collaboration et d'efforts communs qui a pris racine au cours de son développement.

Au total, un montant minimum de 38,27 millions de dollars sera investi au cours des trois années à venir afin de soutenir notre plan d'action pour la petite enfance.

Plan d'action triennal

Au cours des trois prochaines années, nous nous engageons à soutenir le positionnement de la petite enfance vers l'avenir. Ce positionnement important établira une base solide de prestation de services intégrée dans un continuum d'apprentissage pour les enfants du Nouveau-Brunswick.

2012-2013

Investissement de 750 000 \$ pour la création d'un leadership provincial et local, fort et solide, afin de faire le pont entre les services à la petite enfance et ceux de l'éducation:

- Création de deux réseaux provinciaux de services à la petite enfance : un francophone et un anglophone. Ces deux réseaux assureront un service approprié aux deux communautés linguistiques officielles. Dès l'automne 2012, ces réseaux provinciaux élaboreront, pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick, deux cadres stratégiques qui seront acceptés par tous les partenaires oeuvrant auprès des jeunes enfants.
- Embauche de sept directions des services à la petite enfance ayant la responsabilité de gérer les services au niveau local et d'assurer l'intégration des services à la petite enfance. Ces directions participeront aux équipes de gestion des districts scolaires et assureront le pont entre la petite enfance et le système scolaire.
- Création de réseaux locaux des services à la petite enfance sur les mêmes territoires que ceux des districts scolaires. Ces réseaux auront la responsabilité d'identifier les besoins réels des familles de leur territoire et d'assurer conjointement une planification annuelle de prestation des services intégrés dans un cadre d'imputabilité.

Appui accru aux enfants et à leurs familles :

- Transfert du programme *Parle-Moi* au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

- Notre plan repose sur l'intégration des services destinés aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 8 ans. Le mandat des agences d'intervention précoce sera étendu afin d'offrir des services aux enfants de 0 à 8 ans plutôt que de 0 à 5 ans; de plus, elles assureront des services de soutien aux enfants et aux familles qui en ont besoin, en collaboration avec les écoles.
- Investissements accrus dans les services destinés aux enfants d'âge préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Investissements de 1,5 million de dollars pour mieux soutenir l'amélioration de la qualité des services de garderie:

- Rétablissement des subventions du salaire pour le personnel non formé de 2,75 \$ l'heure dès septembre avec une rétroaction au mois d'avril 2012. Cette initiative est en lien avec les mesures pour l'équité salariale pour le personnel en services de garderie.
- Élaboration de deux cours en *Introduction en éducation de la petite enfance* (un pour soutenir le personnel francophone et un pour le personnel anglophone). Ces cours seront disponibles en ligne et à l'intention des personnes œuvrant auprès des enfants de 0 à 5 ans.
- De concert avec Soins et Éducation à la petite enfance Nouveau-Brunswick, le ministère collaborera à la mise au point d'un modèle de certification pour le personnel des services de garderie.

Investissements de 525 000 \$ pour rendre abordables les services de garderie aux parents à faible revenu. À compter d'octobre 2012 :

- Le plafond du revenu familial annuel pour l'obtention d'une subvention maximale passera de 22 000 \$ à 25 000 \$.
- Le plafond du revenu familial annuel qui détermine la fin de l'admissibilité à la subvention passera de 40 000 \$ à 45 000 \$.
- Les subventions quotidiennes maximales augmenteront de 2 \$ par jour pour les nourrissons (de 0 à 24 mois), le taux quotidien passant ainsi de 24,50 \$ par jour à 26,50 \$ par jour.
- Les subventions quotidiennes maximales pour les enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) augmenteront de 0,75 \$ par jour, le taux quotidien passant ainsi de 22,50 \$ par jour à 23,25 \$ par jour.

Investissements de plus de 2 millions de dollars améliorer l'accès à des places en services de garderie agréés :

- Des investissements importants seront faits pour soutenir la création de nouvelles places en services de garderie.

- Un financement additionnel au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants augmentera le nombre de places en services de garderie en milieu rural. La subvention actuelle augmentera de 500 \$ par garderie, la portant ainsi à 5 500 \$ par établissement.
- Les ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du Développement économique et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaboreront une stratégie pour encourager les employeurs à créer des places en services de garderie, en milieu du travail.
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre une campagne de sensibilisation pour promouvoir la création de nouvelles places en services de garderie et de documents pour accompagner les parents lors de la sélection de services de développement de la petite enfance et de garderie de qualité.

Au-delà de l'abordabilité et de l'accessibilité, les services de garderie doivent aussi être inclusifs, en ce sens que tous les enfants doivent pouvoir participer pleinement aux activités quotidiennes de la garderie. À cette fin, 250,000 \$ seront investis cette année.

- Financement en vue de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de services favorisant l'inclusion au sein des établissements de garderie, grâce à l'embauche d'animateurs communautaires qui permettront d'accroître la capacité des établissements de garderie à offrir des services de garderie inclusifs.

2013-2014/2014-2015

Poursuite de l'intégration des services à la petite enfance et de ceux de l'éducation sous un leadership engagé :

- Adoption des deux cadres stratégiques pour la petite enfance au Nouveau-Brunswick par tous les partenaires.
- Mise en œuvre du cadre d'imputabilité pour les services à la petite enfance.
- Les agences d'intervention précoce commenceront à mettre en œuvre leur mandat élargi.
- Reddition de comptes publique, affichée sur le site Web du gouvernement, à l'égard des résultats des plans de travail des réseaux locaux et provinciaux pour 2013-2014.
- Affichage public des plans de travail des réseaux locaux et provinciaux pour 2014-2015.
- Investissement continu dans les services destinés aux enfants d'âge préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme.

Soutien accru de l'amélioration de la qualité des services de garderie :

- Achèvement de la conception des cours en ligne d'*Introduction en éducation de la petite enfance* et période d'essai pour sa mise en œuvre.
- Achèvement et mise en œuvre du modèle de certification pour le personnel des services de garderie.

- Augmentation de 0,25 \$ l'heure de la contribution pour le salaire du personnel ayant une formation, laquelle passe de 4,50 \$ l'heure à 4,75 \$ l'heure.
- En 2014-2015, mise en œuvre complète des cours en ligne d'*Introduction en éducation de la petite enfance* et mise en œuvre du modèle de certification pour le personnel des services de garderie.
- Augmentation de 0,25 \$ l'heure de la contribution pour le salaire du personnel ayant une formation, laquelle passe de 4,75 \$ l'heure à 5,00 \$ l'heure.

Investissements importants pour que les parents à faible revenu aient un meilleur accès à des services de garderie. À compter d'octobre 2013 et d'octobre 2014:

- Le plafond du revenu familial annuel pour l'obtention d'une subvention maximale passera de 25 000 \$ à 27 000 \$. Ce montant maximal passera de 27,000 \$ à 30,000 \$ en 2014-2015.
- Le plafond du revenu familial annuel qui détermine la fin de l'accessibilité à la subvention passera de 45 000 \$ à 50 000 \$. Ce montant maximal passera de 50,000 \$ à 55,000 \$ en 2014-2015.
- Les subventions quotidiennes maximales augmenteront de 1 \$ par jour pour les nourrissons (de 0 à 24 mois), le taux quotidien passant ainsi de 26,50 \$ par jour à 27,50 \$ par jour. En 2014-2015, ces subventions quotidiennes maximales augmenteront de 1 \$ par jour. Le taux quotidien passant ainsi à 28,50 \$ par jour.
- Les subventions quotidiennes maximales pour les enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) augmenteront de 0,50 \$ par jour, le taux quotidien passant ainsi de 23,25 \$ par jour et à 23,75 \$ par jour. En 2014-2015, ces subventions quotidiennes maximales augmenteront de 0,50 \$ par jour. Le taux quotidien passant ainsi à 24,25 \$ par jour.

Accès accru à des places en services de garderie agréés :

- Promotion de la stratégie afin d'encourager les employeurs à offrir à leurs employés des services de garderie en milieu du travail et activités continues de sensibilisation du public.
- Investissements continus dans le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de créer de nouvelles places en services de garderie.

Au-delà de l'abordabilité et de l'accessibilité, les services de garderie doivent être inclusifs, en ce sens que tous les enfants doivent pouvoir participer pleinement aux activités quotidiennes de la garderie :

- Des investissements additionnels pour continuer le programme communautaire en animation pour l'inclusion en services de garderie en 2013-2014 et 2014-2015.
- En 2013-2014, un financement de 25 places additionnelles dans le cadre du programme du personnel de soutien, afin d'assurer la participation des enfants ayant des besoins particuliers, dont les parents sont au travail. En 2014-2015, un financement de 25 places additionnelles pour un total de 50 nouvelles places.

Les faits saillants pour les années 2 et 3 du plan: investissements réalisés en 2013-2014 et en 2014-2015

La somme de 31,7 millions de dollars sera investie afin de soutenir le plan d'action en 2013-2014 et en 2014-2015. En voici les faits saillants :

- Des montants additionnels de **3,455 millions de dollars** et de **3,755 millions de dollars** en nouveau financement seront investis au cours de chacune des deux années à venir, pour un montant total cumulatif de **16,65 millions de dollars** en trois ans, destinés à soutenir l'augmentation prévue du nombre de places en services de garderie au cours des trois prochaines années.
- **Des montants additionnels de 940 000 \$ et de 933 000 \$** seront investis au cours de l'an 2 et l'an 3 pour augmenter le montant des subventions accordées pour les services de garderie et pour permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier de ces subventions, pour un montant total cumulatif de **4,388 millions de dollars**.
- Un nouveau montant de 570 000 \$ sera investi au cours de l'an 2 et l'an 3 pour indemniser le personnel, jumelé au rétablissement des augmentations salariales destinées au personnel n'ayant pas de formation, pour un montant total cumulatif de **4,11 millions de dollars** en trois ans.
- Des montants de **850 000 \$** et de **1,3 million de dollars** seront ajoutés afin d'augmenter le nombre d'employés ayant une formation dans le domaine des services à l'enfance, pour un montant total cumulatif de **5,25 millions de dollars**.
- Un montant additionnel de **50 000 \$** sera investi au cours de l'an 2 dans le programme d'animation communautaire qui aidera les services de garderie à devenir plus inclusifs pour tous les enfants; ce financement sera maintenu à hauteur de **300 000 \$** au cours de l'an 3, pour un montant total cumulatif de **850 000 \$**.
- Un montant additionnel de **420 000 \$** sera investi au cours de l'an 2 et maintenu au cours de l'an 3 afin de financer le programme des travailleurs de soutien dans les établissements de services de garderie, pour un investissement total de **1,26 million de dollars**.
- Financement continu des services destinés aux enfants d'âge préscolaire ayant un trouble du spectre de l'autisme.
- Le montant de **750 000 \$** destiné à la nouvelle direction des services à la petite enfance dans chaque district scolaire sera maintenu.

